



TRAVAIL SOCIAL

DETISF – DIPLOME D'ÉTAT TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 12 candidats et pour l'année 2024 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 4 présentés)
- Taux d'abandon : 66,70 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 100 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Maîtriser le français écrit et oral
- Projet professionnel validé dans le domaine concerné
- Mobilité souhaitée
- Avoir réussi l'épreuve écrite d'admissibilité et l'épreuve orale d'admission

OBJECTIFS

Obtenir le **DE TISF** :

- Développer l'acquisition et le perfectionnement des capacités spécifiques à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'intervention adaptés
- Inscrire sa mission dans un travail d'équipe, conduit en regard des politiques institutionnelles, associatives et sociales
- Se saisir des moyens théoriques et techniques indispensables à l'exercice de sa fonction
- Développer ses facultés d'adaptation en égard à la diversité du champ professionnel et à la polyvalence qui lui est demandée

CONTENU DE LA FORMATION

Bloc de compétences 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une

logique de parcours

Formation théorique : 420 heures

Formation pratique : 455 heures

Bloc de compétences 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale

Formation théorique : 380 heures

Formation pratique : 420 heures

Bloc de compétences 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

Formation théorique : 150 heures

Formation pratique : 175 heures

Pack d'accompagnement : 28 heures

DURÉE

Durée totale de 2028 heures :

978 heures de formation théorique en centre de formation

1050 heures de formation pratique (en structure ou en établissement de travail social)

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation du plateau technique sanitaire et social
- Présentiel, présentiel enrichi
- Mobilisation du plateau technique sanitaire et social
- Utilisation de matériel professionnel
- Présentiel, présentiel enrichi
- Formateurs professionnels issus du sanitaire et social

MODALITÉ D'EVALUATION

Evaluation des périodes en entreprises

Epreuves de certification :

- **Bloc de compétences 1 – Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours** Rédaction d'une note de

réflexion sur le parcours de formation –

Epreuve organisée par ALAJI

- *Ecrit*
- *Oral* (Soutenance orale de 30 minutes dont un temps de présentation par le candidat (5 à 10 minutes) et un temps d'échanges avec les examinateurs (20 à 25 minutes).
- *Bloc de compétences 2 – Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale*

Dossier de pratiques professionnelles – Epreuve organisée en centre d'examen par la DREETS

- *Ecrit*
- *Oral* (Soutenance orale de 30 minutes dont un temps de présentation par le candidat (5 à 10 minutes) et un temps d'échanges avec les examinateurs (20 à 25 minutes).
- *Bloc de compétences 3 – S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours*

Etude de cas – Epreuve organisée par ALAJI

- Ecrit (devoir sur table d'1h30).

Chacun des blocs de compétences est validé séparément et sans compensation des notes entre blocs de compétences. Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de certification. Possibilité de validation partielle : oui

Les personnes ayant une validation partielle du DE TISF peuvent, si elles le souhaitent, finaliser l'obtention du diplôme par le biais de la formation. En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le représentant de l'Etat dans la région, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondantes.

Équivalence et passerelles : /

Suite de parcours : Moniteur Éducateur, DEEJE, DEES, DEETS, CAFERUIS

Débouchés :

Le Technicien de l'intervention sociale et familiale intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie handicap...

Il soulage et épaula la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, l'aide aux devoirs...) et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants

L'intervention du Technicien de l'intervention sociale et familiale vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées.

Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien. Professionnel qualifié, il peut être amené à travailler en équipe pour participer ou animer des projets collectifs.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Formation également accessible par la voie de l'alternance (apprentissage ou professionnalisation) – Intégration dans l'un de nos CFA : <https://bit.ly/3wzF4qK>

- en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)
- en savoir plus sur le contrat de professionnalisation : [ici](#)

Formation également accessible par la voie la formation professionnelle pour les salariés en poste :

- Document explicatif sur la PRO A : [ici](#)

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.



TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux

demandeurs d'emploi et prise en charge par
France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

30/05/2025

